

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

CONTE A PARIS FIXATIF POUR FUSAINS ET PASTELS AEROSOL / FIXATIVE FOR CHARCOALS AND PASTELS SPRAY

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CONTE A PARIS FIXATIF POUR FUSAINS ET PASTELS AEROSOL / FIXATIVE FOR CHARCOALS AND PASTELS SPRAY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Pour fixer les dessins en pastel,craie,charbon de bois et crayon

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ColArt International Holdings Ltd. The Studio Building 21 Evesham Street London W11 4AJ United Kingdom +44 (0)208 424 3200 R.Enquiries@colart.co.uk

Personne à contacter Regulatory Manager

Fabricant Virginie Giraud ColArt International SA 5 Rue Rene Panhard Z.I .Nord 72021 Le Mans Cedex 2 +33 2 43 83 83 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)208 424 3200 This telephone number is available during office hours only 09:00 to 17:00 GMT Language English.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques

Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine

Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement

Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Xi;R36. F+;R12. R67.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

CONTE A PARIS FIXATIF POUR FUSAINS ET PASTELS AEROSOL / FIXATIVE FOR CHARCOALS AND PASTELS SPRAY

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de mise en garde

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 Garder sous clef.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
- P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Contient

PROPANE-2-OL, BUTANONE

Mentions de mise en garde supplémentaires

- P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P337 Si l'irritation oculaire persiste:
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 Garder sous clef.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CONTE A PARIS FIXATIF POUR FUSAINS ET PASTELS AEROSOL / FIXATIVE FOR CHARCOALS AND PASTELS SPRAY

ETHANOL	30-60%
Numéro CAS: 64-17-5 Numéro CE: 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-xxxx	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R11
BUTANE	10-30%
Numéro CAS: 106-97-8 Numéro CE: 203-448-7	
Classification Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F+;R12
PROPANE-2-OL	10-30%
Numéro CAS: 67-63-0 Numéro CE: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-xxxx	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R11 Xi;R36 R67
BUTANONE	5-10%
Numéro CAS: 78-93-3 Numéro CE: 201-159-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457290-43-xxxx	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R11 Xi;R36 R66 R67

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche à l'eau.

Contact cutané

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Get medical attention if irritation persists after washing.

Contact oculaire

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

CONTE A PARIS FIXATIF POUR FUSAINS ET PASTELS AEROSOL / FIXATIVE FOR CHARCOALS AND PASTELS SPRAY

Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

Contact oculaire

Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmoiements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Powder. Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x). Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Extrêmement inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Containers close to fire should be removed or cooled with water. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Laisser de petites quantités s'évaporer, si on peut le faire sans danger. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

CONTE A PARIS FIXATIF POUR FUSAINS ET PASTELS AEROSOL / FIXATIVE FOR CHARCOALS AND PASTELS SPRAY

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ETHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

BUTANE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

PROPANE-2-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

BUTANONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 600 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 300 ppm 900 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Zinc Oxide: dust

Zinc Oxide: dust

Commentaires sur les composants

OES = Occupational Exposure Standard (Limites d'exposition UK)

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

CONTE A PARIS FIXATIF POUR FUSAINS ET PASTELS AEROSOL / FIXATIVE FOR CHARCOALS AND PASTELS SPRAY

Aspect

Liquide limpide.

Odeur

Solvant.

Point de fusion

<-20°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

78 - 79.6°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair

11°C (Coupelle fermée).

Taux d'évaporation

3.7 BuAc=1

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

: 1.8

Pression de vapeur

853000 Pa @ °C

Densité de vapeur

Non applicable.

Densité relative

0.791 @ °C

Solubilité(s)

Soluble dans l'eau.

Température d'auto-inflammabilité

365°C

Viscosité

1 mPas @ 20°C

9.2. Autres informations

Volatilité

97.4

Composé organique volatil

Ce produit contient au maximum 721 de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les matières suivantes: Strong oxidising agents. Bases fortes. Strong mineral acids.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Plastique

10.6. Produits de décomposition dangereux

CONTE A PARIS FIXATIF POUR FUSAINS ET PASTELS AEROSOL / FIXATIVE FOR CHARCOALS AND PASTELS SPRAY

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)

4.844

Toxicité aiguë - cutanée

Indéterminé.

Toxicité aiguë - inhalation

Indéterminé.

Inhalation

Peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.

Contact cutané

Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer une irritation cutanée/eczema.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson

Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes

Indéterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient d'adsorption/désorption

Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

CONTE A PARIS FIXATIF POUR FUSAINS ET PASTELS AEROSOL / FIXATIVE FOR CHARCOALS AND PASTELS SPRAY

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS, INFLAMMABLES
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS, INFLAMMABLES
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS, INFLAMMABLES
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS, INFLAMMABLES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE. Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Classification de danger pour l'eau

WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Date de révision	13-03-15
Révision	1
Remplace la date	10-11-12

Phrases de risque dans leur intégralité

CONTE A PARIS FIXATIF POUR FUSAINS ET PASTELS AEROSOL / FIXATIVE FOR CHARCOALS AND PASTELS SPRAY

R11 Facilement inflammable

R12 Extrêmement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Mentions de danger dans leur intégralité

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.